

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 04 AVRIL 2024**

Objet : REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL : DESIGNATION

Rapporteur : Monsieur Stéphane GRASSET

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>22-03-2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le 4 avril à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>22-03-2024</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, M. Frank MARQUET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, Mme Véronique HUYNH.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Monsieur Stéphane VIELLE Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>08-04-2024</p>	<p>Absents :</p>

M. Jean-Christophe HILAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20240410-2024-04-04-03-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

2024-04-04/03 REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL : DESIGNATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-1-1, L.2121-29 et R.1111-1-A à R.1111-1-D ;

Vu le Code pénal et notamment les articles 226-13 et 226-14 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « 3DS ») et notamment l'article 218 ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Buc du 4 avril 2024 relative à la fixation des conditions et modalités de désignation, de saisine et de rendu d'avis du référent déontologue des élus de la ville ;

Considérant son expérience et ses compétences, le référent proposé est Monsieur LE GRIN ;

Considérant l'accord de Monsieur LE GRIN reçu par courriel en date du 13 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Stéphane GRASSET,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DESIGNE Monsieur LE GRIN en qualité de référent déontologue pour les élus de la ville de Buc pour la mandature actuelle, soit jusqu'en 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 11-04-2024

Rendu exécutoire le : 11-04-2024

Le Secrétaire de séance

M. Jean-Christophe HILAIRE



Buc, le 08/04/2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240410-2024-04-04-03-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Acte à classer

2024-04-04-03

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture > AR reçu < 5 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T08-48-39.01 (MI252256862)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240410-2024-04-04-03-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Réfèrent déontologue élu local : désignation

Date de décision : 10/04/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-04-04-03 Referent deontologue élu local
designation.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 18:23

Date 10/04/24 à 18:23

Date 11/04/24 à 08:48

Date 11/04/24 à 08:48

Date 11/04/24 à 08:54

Par BORDIER Frederic

Par BORDIER Frederic

Par GRASSET Stéphane

Par GRASSET Stéphane



BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 11 avril 2024 08:54
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-03

!:. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-03, télétransmis par Stéphane GRASSET. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240410-2024-04-04-03-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-04-04-03
Objet : Réfèrent déontologue élu local : désignation
Date de décision : 10/04/2024
Date de transmission : 11/04/2024
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.3. Designation de représentants

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<https://www.efast.fr>